

Les initiatives du gouvernement pour la conservation des forêts dans l'état brésilien d'Acre

Auteurs:

Paulo Moutinho
Oswaldo Stella
Simone Mazer
Ana Carolina Crisostomo
Juliana Splendore
Erika Pinto
Bernhard J. Smid
Mariana Christovam
Ricardo Rettmann
André Nahur

Brésil | 2011



Latin American and Caribbean
Network of Environmental Funds



Études de Cas

Les initiatives du gouvernement pour la conservation des forêts dans l'état brésilien d'Acre

1 - Contexte de l'état de l'Acre :

L'état de l'Acre se distingue par une démarche pionnière sur les questions socio-environnementales, construite avec la participation de la société civile et en phase avec les politiques et les programmes nationaux consacrés à la réduction du déboisement.

L'Acre est un état du Nord-ouest du Brésil, qui s'étend sur 164 000 km². Il abrite 22 communes et partage ses frontières avec les autres états brésiliens d'Amazonas et de Rondonia, ainsi qu'avec la Bolivie et le Pérou. D'après une étude de l'IPAM, à partir de chiffres de l'INPE (2010), la superficie de forêt sur pied y atteint 143 694 km², ce qui en fait l'un des états les plus préservés du pays. Mais l'Acre présente d'ores et déjà certaines tendances au déboisement.

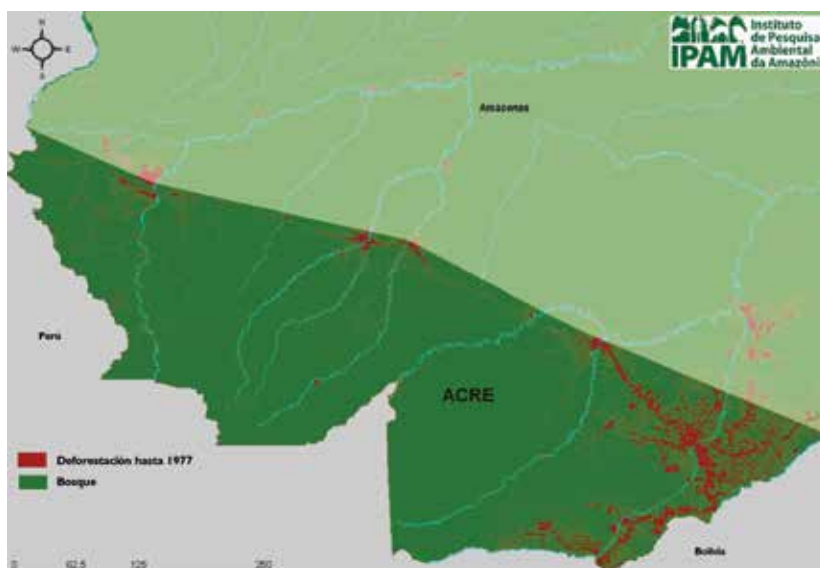
D'après l'Atlas Foncier de l'INCRA (2008), sur la période de 1996 à 2006, la surface occupée par les terres agricoles et les pâturages est passée de 590 000 ha à 1 210 000 ha environ. Les terres agricoles ont en particulier augmenté de 58 %. Par ailleurs, l'implantation de colonies dans le cadre de la réforme agraire, correspondant à 37% des déboisements en 2008, selon les chiffres de l'IMAC (Institut de l'environnement de



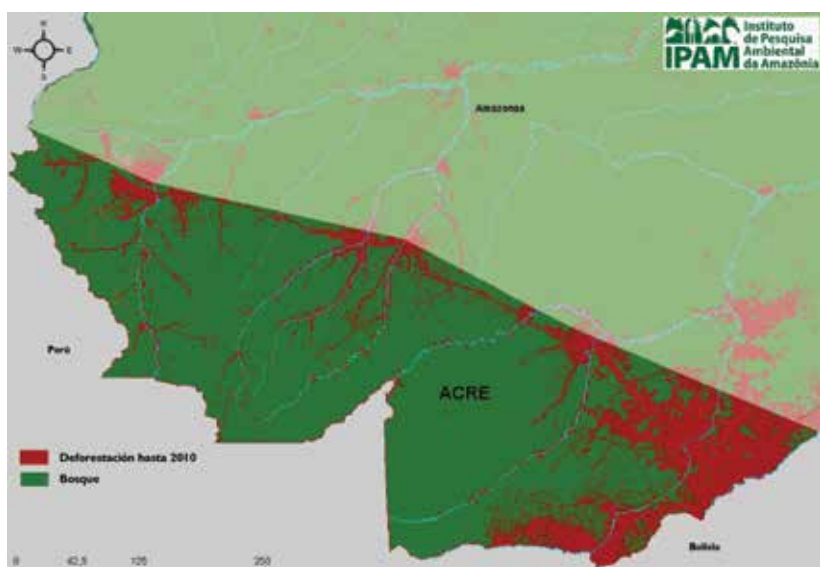
l'Acre), représente un aspect supplémentaire pour expliquer les progrès de la déforestation. C'est pourquoi on ne fait plus de projets traditionnels dans le cadre de la réforme agraire, mais seulement des colonies spéciales, soit forestières, durables ou d'extraction de produits de la forêt (Acre, 2009).

Le goudronnage de la route nationale BR-364 et de l'Inter-Océanique, qui relie l'Acre (et le Brésil) aux ports

péruviens du Pacifique représente un autre vecteur de déboisement. Pour éviter la déforestation au bord de celle-ci, il faudra mettre en place un modèle de gestion et d'aménagement durable du territoire.



Déforestation de l'Acre en 1977 (INPE, 2010 ; Production IPAM)



Déforestation de l'Acre en 2010 (INPE, 2010 ; Production IPAM)

Pour lutter contre cette tendance, l'état de l'Acre s'attache à concilier développement économique et préservation des ressources naturelles et des services écosystémiques grâce à plusieurs divers mécanismes qu'il a mis au point.

2 - Description des actions :

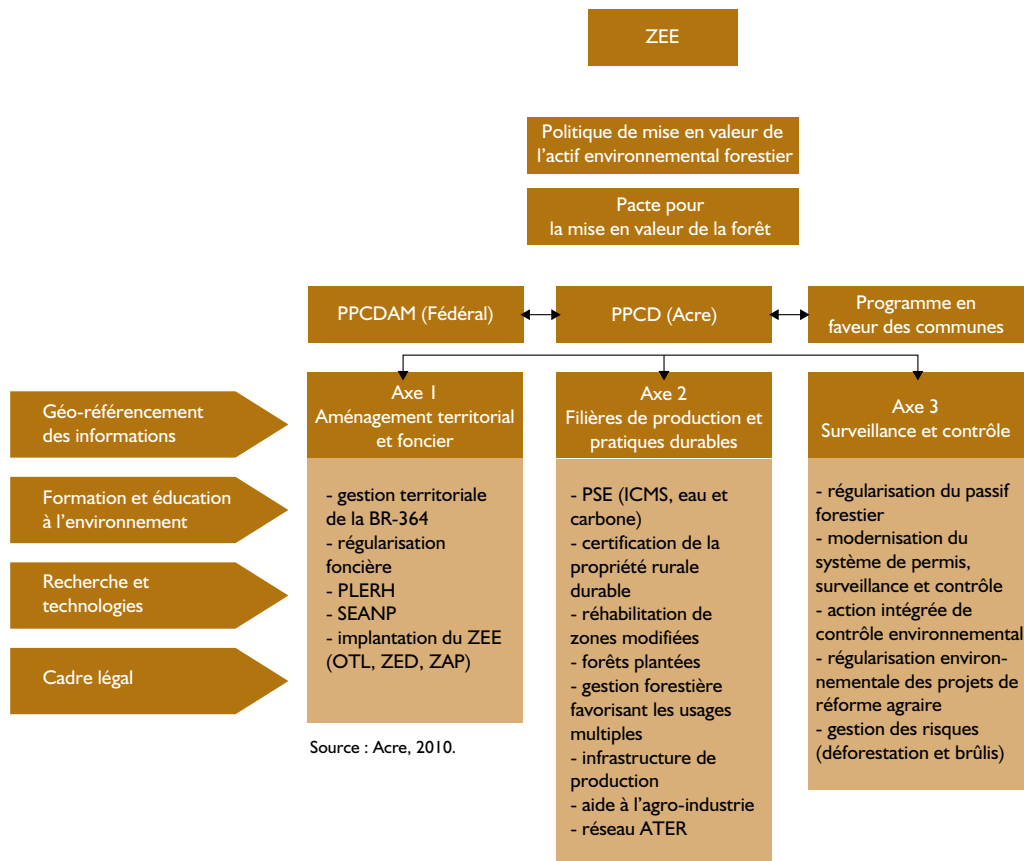
Au cours des dernières années, l'intervention de l'état de l'Acre s'articule autour de quatre grands axes :

a) Le Plan de combat contre la déforestation (PPCD/Acre) :

Le Plan de prévention et de maîtrise de la déforestation a pour but de « garantir des réductions expressives, consistantes et durables des taux de déboisement dans tout l'état, grâce au renforcement des capacités de l'administration et de la collectivité dans le domaine de la gestion environnementale et en faveur de la consolidation d'une économie propre, juste et compétitive sur une base forestière solide » (Acre, 2009).

L'état s'engage à réduire le déboisement de 75 % de 2009 à 2018. Cela représente une réduction de 14 millions de tonnes de CO₂ (Acre, 2010).

La stratégie du PPCD/Acre est résumée à la figure ci-dessous :



b) Le Système d'aide aux services environnementaux – SISA :

Le SISA a été institué par la loi n° 2 308 du 22 octobre 2010. Il met en place un ensemble de principes, de critères et d'instruments visant à permettre la valorisation économique de la protection de l'environnement. Il constitue le système de paiement des services environnementaux (PSE) de l'état.

La loi stipule que l'objectif central du SISA est de favoriser le maintien et l'élargissement de l'offre de services et de produits écosystémiques que sont :

- a) le piégeage, la conservation et l'augmentation du stock et la diminution du flux de carbone
- b) la préservation de la beauté des paysages naturels
- c) la préservation de la socio-biodiversité
- d) la préservation des eaux et des services hydrauliques
- e) la régulation du climat
- f) la mise en valeur de la culture et des connaissances traditionnelles sur les écosystèmes
- g) la préservation et l'amélioration des sols

c) Le Programme d'aide aux services environnementaux - ISA Carbone :

Le Programme ISA Carbone, rattaché au SISA, se propose de rémunérer les actions permettant la REDD+. Celles-ci peuvent concerner la surveillance de la couverture forestière, la mesure de la réduction des émissions de dioxyde de carbone dues au déboisement et à la dégradation par rapport au seuil de référence, la vérification, le rapportage de ces émissions auprès des autorités pertinentes au niveau national et international, le maintien et l'augmentation des stocks de carbone grâce à la protection, à la gestion et à la restauration de la forêt, mais aussi la constance des réductions des émissions et/ou le maintien du stock de carbone (Neves, 2010).

L'objectif global est donc bien de favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues au déboisement et dégradation des forêts, à la poursuite de l'objectif volontaire fixé par le plan de prévention et de maîtrise des déboisements (réduction de 75 % des émissions, soit 14 millions de tonnes de CO₂e).

d) Le Protocole d'accord entre l'Acre (Brésil), la Californie (USA) et le Chiapas (Mexique) :

La signature d'un Protocole d'accord (Memorandum of Understanding - MOU) avec les états de Californie-USA, de Chiapas-Mexique constitue une autre action de grande importance. Ce groupe de travail s'est formé en Décembre 2010 et a émis une première série de recommandations doit être publiée en Octobre 2011.

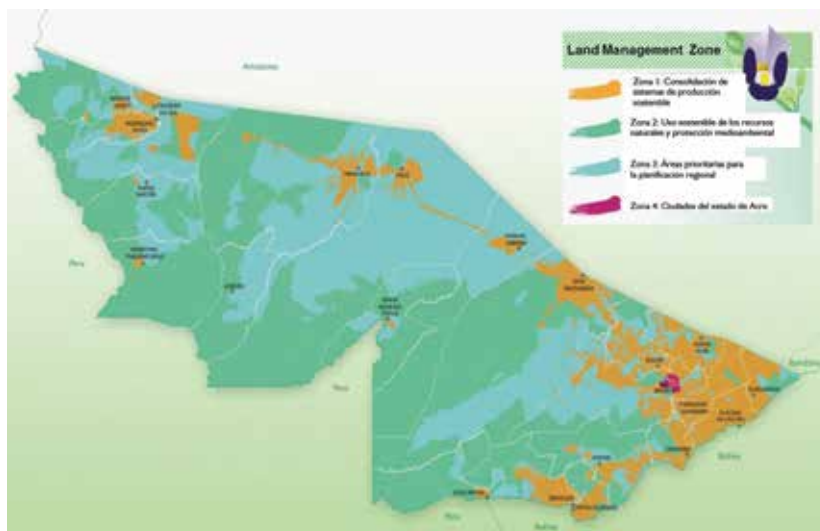
Les états signataires s'engagent à discuter les bases d'un possible accord de commerce de crédits issus d'initiatives de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation (REDD). Il s'agit de générer des crédits de carbone à partir de projets de reboisement, de récupération et de gestion forestière dans l'Acre et au Chiapas et de les vendre à la Californie, dans le cadre d'un système de compensation des émissions de gaz à effet de serre.

On a ainsi créé au niveau sous-national un groupe de travail sur la REDD. Il est chargé de rédiger des recommandations applicables aux programmes de plafonnement et d'échanges entre la Californie et les pays disposant de crédits REDD.

Pour plus d'informations sur le PPCD/Acre, le SISA, l'ISA-Carbone et le Protocole d'accord, veuillez consulter le site : <http://www.ipam.org.br/biblioteca/livro/id/232>

3 - Qu'est-ce qui a déjà été fait ?

Les quatre actions décrites ci-dessus ont été lancées en 2010. Malgré le changement survenu à la tête de l'État à la suite des élections de 2010, les dirigeants actuels poursuivent leur mise en œuvre avec succès. Mises en place récemment, on ne voit pas encore d'activités pratiques sur le terrain, comme par exemples des zones sous surveillance, des stocks de carbone mesurés, etc. Mais les responsables de l'état de l'Acre maintiennent le dialogue avec la communauté internationale, tout en ayant bâti la nouvelle stratégie dans la concertation avec la société civile, comme c'est le cas, par exemple, de la ZEE (Zone économique écologique) :



Source : Acre, 2010 (présentation COP-16)

Parmi les activités continues, l'état, investissant dans l'aspect technique du combat contre la déforestation, a créé le comité scientifique de l'Acre, auquel participe l'IPAM et qui a pour mission de prêter assistance et d'offrir une meilleure sécurité technique aux actions menées dans le cadre de la réduction du déboisement.

On a également mis sur pied l'Agence de développement des services environnementaux, société d'économie mixte, axée sur le marché, chargée de viabiliser économiquement les projets qui utilisent le système pour atteindre les objectifs sociaux et environnementaux du SISA. Cette agence maintient le dialogue avec la communauté internationale et accompagne les débats dans le cadre du GCF (Governors' Climate and Forests Task Force¹), comme les négociations autour du protocole d'accord avec la Californie et le Chiapas. C'est ce qui permet d'affirmer que l'état de l'Acre a atteint d'excellents résultats grâce à l'implication des pouvoirs publics et de la société civile dans la lutte contre la déforestation.

¹ <http://www.gcftaskforce.org/>